



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Lutte contre les PFAS au travail

Question écrite n° 36470

### Texte de la question

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargé des retraites et de la santé au travail sur les mesures de prévention et de protection de nombreux professionnels face aux PFAS. Ces substances per- et polyfluoroalkylées sont produites par l'homme depuis le milieu du XXe siècle. Elles sont introduites volontairement dans les textiles imperméables, dans l'ameublement, les emballages papiers, cartons, cosmétiques, ustensiles de cuisines, dans certains pesticides et médicaments, mais également dans les mousses anti-incendie. Les conséquences de cette réalité toxicologique sont révélées par de nombreuses études de la communauté scientifique : taux élevé de cholestérol, cancer des testicules et du rein, dysfonctionnement hépatique, hypothyroïdie, obésité, réduction des taux d'hormones, retard de la puberté, diminution de la réponse immunitaire aux vaccins Dans son étude publiée en septembre 2019, Santé publique France a révélé une contamination pour l'ensemble de la population, mais davantage sur certaines professions. Ainsi, « les pompiers, les professionnels de la construction, la réparation d'automobiles, le bâtiment, la mécanique générale, la maintenance industrielle, l'industrie chimique, la fabrication de chaussures et l'industrie du bois (ébéniste) » ont des taux nettement supérieurs à l'ensemble de la population. Aussi, face à cet enjeu sanitaire majeur, elle souhaite connaître les actions de prévention que compte mettre en place le Gouvernement afin de protéger les professionnels.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Charlotte Parmentier-Lecocq](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36470

**Rubrique :** Accidents du travail et maladies professionnelles

**Ministère interrogé :** [Retraites et santé au travail](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 février 2021](#), page 1632

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)